



La lettre du Maire

Chers concitoyens,

Mes premiers propos seront consacrés à l'incivisme qui règne dans notre commune. Certains inconscients profitent de mauvaises surveillances, pour salir quelques bâtiments et autres en bombardant ceux-ci d'œufs ou par des tags, voire jeter des pots de fleurs sur les voitures. La plupart de ces actes se déroulent la nuit, échappant à notre surveillance.

C'est pourquoi, comme je l'ai déjà fait, je me déplace sur des constats de vandalisme quelque soit le moment de la journée sur votre appel, et par ce principe j'ai pu faire intervenir la gendarmerie qui coopère parfaitement avec la commune pour prendre sur le fait les auteurs.

J'en appelle à chacun d'entre vous pour m'informer, il nous faut éviter que ces actes persistent. En plus, les conséquences de ces dégradations engendrent des coûts pour la remise en état et ce sont vos impôts qui financent les travaux alors que nos objectifs ont d'autres ambitions plus valorisantes pour Chamblet.

Le projet de notre école avance avec la concertation des enseignants, ce qui permet de répon-

dre aux besoins d'une logique de fonctionnement et un confort pour les enfants pendant leur scolarité. Sinon le permis de construire a été déposé, la commission de sécurité a émis un avis favorable pour ce qui concerne l'accessibilité, la première avance sur la subvention de l'état a été versée.

A ce jour, la seule incertitude résulte de la date d'achèvement des travaux qui était prévue pour la rentrée scolaire 2011. Les délais étant trop courts, et pour une meilleure organisation de préparation des locaux, l'école pourrait être opérationnelle à la rentrée des vacances de Noël 2012, mais par prudence je me réserve le droit de différer si c'était le cas, mais le maximum sera fait pour ne pas dépasser à nouveau cette date.

Comme promis, et suivant nos objectifs, les premières réunions de travail, avec les services du Conseil Général, des concessionnaires du domaine public, se sont tenues pour l'aménagement du bourg et également les chemins des Terres Fortes et des Mineurs.

Par ailleurs, nous sommes toujours préoccupés par la réglementation de la sécurité sur la voie communale n°9 reliant Chamblet à Commentry. Des contrôles de fréquentation journaliers nous montre que 1200 voitures jour l'empruntent, et l'on constate des excès de vitesse supérieurs à 70 Km/h, allant jusqu'à 150 Km/h.

C'est pourquoi j'ai rencontré accompagné d'élu, le Vice-Président du Conseil Général chargé des transports, avec qui nous avons convenu d'une réflexion pour rechercher des solutions qui permettront aux Chamblétois de fréquenter cette voie communale en toute sécurité.

Les services de gendarmerie effectueront des contrôles d'identité et de vitesse qui permettront de dissuader les personnes étrangères à la commune qui fréquentent cet axe de les diriger vers le contournement. Un nouvel arrêté sera pris en remplacement de celui du 8 Juin 1999.

Et comme nous ne sommes pas avares de notre travail, une étude sur la modification du PLU s'envisage sur les 2 années à venir. Une première réunion s'est tenue en Juillet avec le Conseil Général qui a permis d'instruire le processus.

Cette révision se porte sur les zones U et AU du cadastre et permettra de requalifier les secteurs constructibles, de revoir le règlement, d'intégrer les nouveaux projets.

Nous pourrions ajouter l'assurance de la pérennité des commerces et des services, de maintenir les espaces naturels et agricoles et de respecter les objectifs de développement durable.

Bien à vous.

**Le Maire
Alain CHANIER**

Actualité

Comité des Fêtes Fête de la Saint Maurice



CONCOURS DE PETANQUE ET BROCANTE DE CHAMBLET

*Malgré la météo maussade
160 brocanteurs et une foule de chineurs*

Bien que gris et très froid ce dernier week-end de Septembre a rassemblé samedi après-midi une dizaine d'équipe de boulistes pour un concours perturbé par la pluie. Dimanche, ce sont des dizaines d'exposants qui se sont installés dans le bourg du village pour l'édition 2010 de la brocante de Chamblet dans le cadre de la Fête de la Saint Maurice.

Les artistes de la troupe "ET MA MUSIQUE" ont remplacé le manque de soleil cette année par leur spectacle de déambulation coloré et cos-

tumé, apportant toute la journée d'été en été leur facéties au son du djembé, du violon ou de l'orgue de Barbarie, puis c'est sur scène qu'Emmanuelle BARSSE enchaîna les airs populaires accompagnée par le public.

Après la recherche de la bonne affaire, les chineurs étaient invités à découvrir une animation originale avec des démonstrations de MOUTONSTONDUS AUX FORCES (grands ciseaux) en extérieur sur podium, puis dans la salle des Fêtes une très belle exposition sur les métiers de la laine présentée par des professionnels passionnés expliquant avec pédagogie les différents aspects de la transformation et de la valorisation de cette fibre naturelle.

Très appréciés également de tous les encas préparés à la buvette (frites et sandwiches), ainsi que le café permettant de se réchauffer en cette journée maussade.

Pour les plus jeunes, les manèges et stands de la fête foraine ont offert un terrain de jeux très prisé toute la journée.

Souhaitant que la prochaine édition de cette belle journée l'an prochain vous voit tous plus nombreux sous un beau soleil automnal.

La rentrée scolaire

Après les travaux de remise en état nécessaires et les nettoyages effectués par le personnel municipal, le 2 septembre sous un beau soleil,

comme partout ailleurs c'était la rentrée.

Le directeur Loïc BARLAND et son équipe pédagogique ont accueilli les 113 élèves. Ils étaient 21 nouveaux à l'école maternelle où l'émotion était perceptible.

Après les retrouvailles avec les copains ou la rencontre de ceux-ci pour les plus petits, les élèves de tout âge ont découvert leurs nouveaux maîtres et maîtresses ainsi que tout le matériel et les locaux. Caroline SEMONSUT, une nouvelle enseignante viendra cette année suppléer le Directeur le lundi. Monsieur le Maire et deux adjoints assistaient à cette remise en route pour s'assurer que tout allait bien.

Les parents présents sont repartis assurés que cette nouvelle année scolaire commençait dans de bonnes conditions.



L'essentiel des décisions municipales

Conseil Municipal 24 Septembre 2010

Institution du droit de préemption

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal : L'article L.211.1 du code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé d'instituer sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption.

Ce droit permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer le Droit de préemption urbain (D.P.U.) sur les secteurs suivants :
- Zones urbaines : toutes les zones U
- Zones d'urbanisation future : zone AU
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Révision du PLU

Monsieur le Maire présente les raisons de la mise en révision du PLU.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1 - de prescrire la révision du PLU.
- 2 - que la révision a pour objectif de requalifier les secteurs constructibles pour les adapter à la demande actuelle tout en assurant un développement cohérent et maîtrisé du bourg et des hameaux,
 - revoir le règlement pour rectifier des incohérences constatées lors de sa mise en œuvre,
 - intégrer les projets en cours d'études,
 - assurer la pérennité des commerces et des services,
 - maintenir et préserver les espaces naturels et agricoles,
 - respecter les objectifs du développement durable.

- 3 - que la révision porte sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme,
- 4 - que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes : registre en mairie, réunion publique, Camulus, Internet, presse.
- 5a - de demander, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, que les services de la direction départementale des territoires soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure d'élaboration du PLU.
- 5b - de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU.
- 6 - de solliciter de l'État, conformément à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du PLU.
- 7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférents à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 011 exercice 2011).

Transfert des droits aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

M. Le Maire expose que

- les travaux d'économie d'énergie réalisés par la commune sur ses bâtiments, tels que l'isolation ou le changement de chauffage, peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), mais que les seuils d'économies exigés pour la délivrance de tels certificats ne permettent pas à la commune de valoriser ses seules opérations.
- le SIEGA a la possibilité de jouer le rôle d'intégrateur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les collectivités adhérentes. Le partenariat entre la commune et le syndicat est officialisé dans une convention telle que prévue à l'article 5 du décret n° 2006-603 du 23 mai 2006 qui prévoit que « lorsque l'action au titre de laquelle des certificats d'économies d'énergie sont demandés pourrait également être invoquée par une ou plusieurs autres personnes à l'appui d'une autre demande », une convention fixe la répartition entre les parties des certificats susceptibles d'être délivrés.

- Les éventuelles ressources reçues par le SIEGA grâce à la valorisation ultérieure de ces certificats seront communiquées et réinvesties dans des opérations de maîtrise de l'énergie.

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le principe de la participation de la commune au dispositif départemental de mutualisation des certificats d'économie d'énergie,
- AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place de ce partenariat, notamment par la signature de la convention de répartition des CEE.

Remboursement sinistre

Le Conseil Municipal accepte l'offre de Groupama d'un montant de 1 696.69 € pour le remboursement d'une borne incendie.

Cession gratuite de terrain

Le Maire explique à l'assemblée que Monsieur ROCHELET Camille doit céder à la commune de Chamblet la parcelle cadastrée section AA n°226 pour 18 ca afin d'élargir la voie publique.

Cette vente est consentie pour l'euro symbolique, les frais de géomètre ont été réglés par M. ROCHELET. Seuls les frais de l'acte de vente sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente avec Maître BONHOMME Eric, Notaire à Commeny.

Avenant n° 2 lot n° 01 Ribeiro

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché s'élevant à la somme de 1 516.00 € HT.

Avenant n° 2 lot n° 04 Michelin

En raison d'une modification des prestations de l'entreprise, le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°2 du lot 4 - menuiserie intérieure bois - fermetures.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au marché s'élevant à la somme de 866.59 € HT.

Infos Municipales

Mouvement de personnel dans la commune

Sabine GIRARDON, 35 ans, habite Chamblet depuis 6 ans. Elle fait partie du bureau de l'ESC, aime le football et les promenades.

Elle occupe depuis le 1^{er} Septembre le poste d'Adjoint administratif à la mairie.



Réunion de la commission extra municipale Associations

Comme chaque année à la même époque, la commission s'est réunie pour faire le point sur

leurs activités respectives et les difficultés rencontrées après la rentrée. A cette réunion a été élaboré le calendrier annuel des manifestations proposées par les 12 associations de la commune pour planifier l'utilisation des salles et terrains. A signaler la bonne santé affichée des associations représentées par le nombre de leurs adhérents et la réussite des manifestations organisées.

Activité d'été Le projet de la nouvelle école primaire avance



Malgré la période estivale, compte tenu de l'urgence, le 23 juillet un groupe de travail piloté par l'architecte M. BRUN composé du Maire A. CHANIER, de D. GAGNEPAIN et J.P. MICHARD Adjoints, du directeur de l'école M. BARLAND assisté de Mme GOUX, de M. ROINJARD de l'OPAC de Commentry, de M. GUILLET thermicien s'est réuni en mairie pour travailler à finaliser le projet de la nouvelle école primaire.

Le permis de construire a été déposé courant Août.

D'autres réunions avec les enseignants, une représentante des parents d'élève ont permis de finaliser le projet de construction qui devrait démarrer en fin d'année.

Préparation de la rentrée scolaire



Pendant que les enfants sont en vacances, les deux Olivier et Pascal remettent de l'ordre dans les locaux, entretiennent le matériel pour une rentrée scolaire réussie.

Informations diverses

Connaissance des entreprises locales

Guillaume LASCoux

Faisons connaissance avec Guillaume LASCoux 33ans, marié à Sylvie, 3 enfants, qui habite 36 route des Ferrières à CHAMBLET depuis Janvier 2004.

Il aime la pêche, apprécie la commune et sa population, souhaite participer activement à la vie locale notamment en aidant les associations dans la mesure de ses moyens.

Compte tenu de sa formation, et de son expérience professionnelle (ROCK-ECLERC), il a décidé de créer son entreprise le 1^{er} octobre 2009 dans notre commune.

L'activité proposée par l'entreprise :

Petits terrassements (de toutes sortes), toutes les activités de cimetière : gravures, nettoyage des tombes, réhabilitations, construction ouverture et fermeture de caveaux (habilitation officielle)., Depuis peu il a un salarié.

Contact : lascouxguillaume@orange.fr
Tél. : 04 70 07 15 85 ou 06 17 82 21 23.



Epi de lumière

Le vendredi 25 Juin, pour les 1 an de la disparition de Michaël JACKSON avait lieu au complexe sportif G. PIOT un évènement planétaire. A l'initiative d'un site Internet : MJWORLDCRY.COM, se déroulait dans le monde entier à l'heure de la disparition du King Of Pop une veillée aux chandelles sur la chanson CRY et le site laissait libre cours à l'imagination des organisateurs locaux pour faire de cet évènement une soirée humanitaire.

Pour suivre les traces de Michaël JACKSON, l'Ecole de Danse Brigitte LAURENT de CHAMBLET/COMMENTRY décida de remettre les bénéfices (400 euros) de cette manifestation à l'association de MONTLUCON EPI DE LUMIERE pour les enfants malades.



Nos remerciements à Alain CHANIER qui a grandement contribué à l'organisation de cette soirée, à René CUNY, au Comité des Fêtes qui ont mis à disposition leurs matériels.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle manifestation le 25 Juin 2011.

Logements libres

HLM : 1 T2, 3 T3.

Appartement municipal : T4 avec garage (au dessus de la Poste).
S'adresser à la Mairie.

SICTOM

Nouvelle organisation des tournées :
Ramassage une fois par semaine le LUNDI.

Divers rappels :

Elagages, abattages :

Chacun, en cette période de l'année, doit en profiter et se responsabiliser en taillant les haies, les arbres, en aplomb de leur propriété.

Il en est de même pour les limites de propriété ainsi que les bordures de clôture avec la voirie communale sur les trottoirs.

L'agenda du trimestre

- **6 Novembre à 10h30** : rencontre avec les habitants des quartiers (rue des Lavandières, rue de la Peyruis, rue Saint Maurice, rue des Artisans à partir des n°15 et 26 au Centre Technique municipal rue des Lavandières).
- **11 Novembre à 11h30** : Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre.

Vie associative et locale

Une nouvelle association dans notre commune

Dancez avec nous

est né le 8 Octobre 2010, lors de la première Assemblée Générale.

Son objectif est de rassembler différentes personnes de tous âges dans un but culturel, de découverte et d'approfondissement de plusieurs formes de danse.

L'association mettra en place des stages de danse sur un après-midi ou une journée, des sorties culturelles (opéra, musée...) et des soirées dansantes.

L'association est présidée par Aurélie RIBERIEUX. Elle est entourée par Angélique CADO (secrétaire) et Gaëlle RIBERIEUX (trésorière).

Venez nombreux passer un moment de partage et de détente.

Contact : dancezavecnous@yahoo.fr ou
04 70 02 04 73 (A.RIBERIEUX).

Téléthon

Comme « JULINE » la petite fille porte parole de l'AFM, atteinte de maladie neuromusculaire, toute l'équipe des organisateurs de CHAMBLET - TÉLÉTHON vous attend nombreux pour participer aux animations qu'ils vous proposeront les 3 et 4 Décembre prochain.



A savoir pour l'essentiel :

- Randonnées pédestres matin et après-midi.
- 2 circuits VTT le matin et balades vélos en famille l'après-midi.
- Concert de Chorales avec les Copains d'Abord et Bouquets d'Harmonie.
- Promenades en charrettes.
- Démonstration de danses avec les Rythmés, participation de l'école de danse de Brigitte LAURENT.
- Jeux d'adresses divers.
- Tombola, vente de portes clés peluches.
- Restauration sur place (sur parquet) ou à emporter.
- Buvettes.

La soirée se terminera en ginguette à « l'ancienne » sous parquet chauffé sur un air d'accordéon comme l'année dernière.

L'équipe tient à remercier tous les artisans et entreprises locales qui par leurs contributions permettent l'organisation matérielle de cette noble manifestation à CHAMBLET.

Amicale Communale de Chasse



L'Assemblée Générale annuelle a réuni début septembre chasseurs, propriétaires et sympathisants afin de lancer la saison de chasse. Le Conseil d'Administration est inchangé et le nombre de chasseurs reste stable. Les lâchers de faisans et perdreaux ont été maintenus au rythme habituel.

Comme chaque année, des battues aux chevreuils, sangliers et renards seront régulièrement organisées avec les sociétés de chasse voisines. Ces rencontres permettent toujours d'allier loisir et convivialité.

Madame et Messieurs les chasseurs, en ce début de saison, le bureau se permet de vous rappeler l'importance de respecter les consignes mais aussi les propriétés agricoles et les animaux qui les occupent. Votre comportement responsable facilite le fonctionnement de notre association et vous permet de profiter sereinement de votre loisir sur notre territoire.

Des nouvelles du Club de l'Amitié des Aînés Ruraux

Le 12 Août 2010 une journée « détente » s'est déroulée au bois de la Garenne à St Angel, mis à disposition par Monsieur AUVERT, lieu idéal pour marcher, jouer, pêcher, et pique niquer. Nous y avons retrouvé nos amis du Club de St Victor, le temps étant de la partie, ce fût un agréable moment...à renouveler !

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Club a représenté le département de l'Allier à la finale nationale de pétanque. La triplette (ROSA, JAUNET, GANDOLFO) était à Ramatuelle du 4 au 7 Octobre, avec leurs fidèles supporters BUISSONNIER et DUFFAULT.

Nos projets : le 20 Octobre, journée inter-secteur qui sera festive, avec la venue du Club de Noyant d'Allier.

Elle se déroulera à Estivareilles : visite du musée du canal du Berry et repas animé par « les Troubadours des Bruyères » et du Batistou.

Deux dates à retenir :

12 Janvier 2011, concours de belote et le 27 Janvier 2011, Assemblée Générale !

Assemblée Générale du Comité des Fêtes 15 Octobre 2010

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Chamblet se tiendra le vendredi 15 Octobre dans la salle des Fêtes du Village à partir de 20h.

Le Président Jean-Luc COSSIAUX et l'ensemble du Conseil d'Administration vous convient à la présentation des bilans moraux et financiers des différentes manifestations de la saison 2009-2010.

Nous accueillerons avec plaisir l'ensemble des Chamblétois, Chamblétoises et les nouveaux habitants de la commune. Nous les souhaitons nombreux pour leur faire découvrir une association constituée de 80 bénévoles fidèles et dévoués, qu'ils rejoindront sûrement pour partager toute l'année amitié et convivialité.

Pour clôturer cette soirée, nous vous invitons à partager le verre de l'amitié, tout en profitant de la projection du film sur la **Fête du Bœuf** du mois de Juin, vous faisant revivre en direct une des plus belle manifestation champêtre de la région.

Amicale laïque

L'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque s'est déroulée le jeudi 23 Septembre dernier. Les comptes de l'année écoulée ont été approuvés et un point sur les finances a été fait.

Aucun changement au niveau du bureau : Nathalie DANIELO Présidente, Cécile LOZANO 1^{ère} Vice-Présidente, Christian RUCINSKI 2^{ème} Vice Président, Bruno VESQUE Trésorier, Anne Cécile SEMELAGNE Trésorière adjointe, Jacqueline VERGNOL Secrétaire et Marie-Claude BERTHON Secrétaire adjointe.



L'association a financé cette année plusieurs activités pour les enfants de l'école grâce aux bénéfices dégagés des différentes manifestations soit :

- spectacle de Noël : 521.29 €,
- piscine : 1 000 €,
- voyages scolaires : 800 €.

Un chèque de 210 € a été remis à la coopérative de l'école représentant la moitié des faibles bénéfices de la kermesse.

Cette année, nous avons décidé d'organiser une tombola en partenariat avec les enseignants. Le ticket sera vendu 1€ par les enfants de l'école. 2 entrées adultes au Futuroscope, repas et de nombreux autres lots sont à gagner. Le tirage au sort aura lieu au marché de Noël le 16 Décembre prochain.

L'intégralité des bénéfices sera versés à la coopérative scolaire afin de financer leurs projets pédagogiques.

Contact : 06 08 98 44 57 (N. DANIELO).

Calendrier des manifestations du trimestre

- **15 Octobre :** à 20h Assemblée Générale du Comité des Fêtes
- **16 Octobre :** Randonnée organisée par l'association des Donneurs de sang
- **17 Octobre :** Repas des Amis de la Saint Maurice
- **30 Octobre :** Soirée dansante ESC
- **19 Novembre :** Assemblée Générale de la Pêche
- **27 Novembre :** Soirée choucroute du Comité des Fêtes
- **3 et 4 Décembre :** Animations Téléthon
- **14 Décembre :** Spectacle de Noël de l'école
- **16 Décembre :** Marché de Noël des enseignants
- **18 Décembre :** Repas de l'ESC
- **7 Janvier :** à 18h30. Vœux du Maire
- **12 Janvier :** Concours de belote du club des aînés ruraux
- **16 Janvier :** Repas communal des Aînés